

Détecteur mural multitechnologique

N° de cat. OSW12-RMW

À combiner à des blocs d'alimentation OSPxx ou CN100 de 24 V c.a./c.c. ou à d'autres sources à basse tension de classe 2

LEVITON®

DIRECTIVES

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE :

- **POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE OU DE BLESSURE MORTELLE, COUPER LE COURANT AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR ET S'ASSURER QUE LE CIRCUIT SOIT BIEN COUPÉ AVANT DE PROCÉDER À L'INSTALLATION.**
- La mise à la masse au conduit ne s'effectue pas automatiquement et doit être assurée dans le cadre de l'installation.
- Installer ou utiliser conformément aux codes de l'électricité en vigueur.
- À défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien.

AVERTISSEMENTS ET MISES EN GARDE :

- Les détecteurs doivent être fixés à des surfaces exemptes de vibrations.
- Les détecteurs doivent être installés à une distance d'au moins deux mètres des bouches d'aération.
- Les détecteurs ne peuvent être installés à moins de trois mètres les uns des autres.
- Ne jamais toucher la lentille du dispositif; en nettoyer la surface avec un linge humide seulement.

MODÈLES						
N° de catalogue	Description	Consommation	Relais isolé	Plage de tensions	Fréquence	Champ de vision
OSW12-RMW	Multitechnologie	24 mA c.c., 45 mA c.a.	1 A à 30 V c.a./c.c.	15-28 V c.a./c.c.	32 KHz	111 m°

PK-93748-10-05-2B

Outils requis

Tournevis ordinaire/Phillips
Pince
Coupe-fil

Ruban isolant
Crayon

Pièces comprises

Détecteur (1)
Vis n° 8-32 de 1,3 cm (2)
Vis n° 8-32 de 3,8 cm (2)
Rondelles et écrous n° 8-32 (2)

Écrou hexagonal de 1,75 cm (1)
Rondelles métalliques plates (2)
Tige filetée (1)
Rondelle (1)

DESCRIPTION

Raccordés à un bloc d'alimentation OSPxx ou CN100, ou encore à une autre source de classe 2, ces détecteurs à basse tension à infrarouge passif/ultrasons commandent automatiquement l'éclairage. Ils allument les lumières et les maintiennent sous tension tant que des mouvements sont captés, puis les éteignent une fois le délai prescrit écoulé.

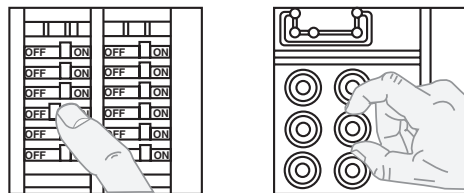
Employant la toute dernière technologie à microprocesseur, ils analysent et rectifient leurs réglages en fonction des circonstances changeantes, ce qui a pour effet d'optimiser continuellement leur rendement.

En combinant les modes de détection à ultrasons (effet de décalage Doppler), d'une sensibilité maximale, et à infrarouge, moins sensible aux déclenchements importuns, ces dispositifs constituent un des meilleurs choix sur le marché.

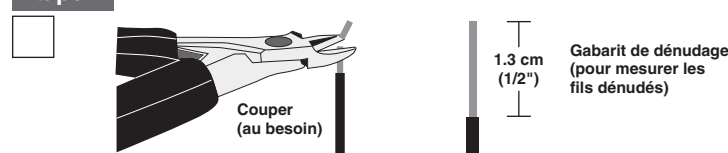
INSTALLATION

REMARQUE : cocher les cases une fois les étapes complétées.

Étape 1 **AVERTISSEMENT : POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE CHOC ÉLECTRIQUE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT** au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit soit bien coupé avant de procéder à l'installation!



Étape 2 **Préparation et raccordement des fils :**



Étape 3 **Installations types :**

Trois installations types sont expliquées ici, soit A, B et C. Il suffit de choisir celle qui convient le mieux à son application. D'autres méthodes pourraient également être possibles, mais elles ne sont pas décrites aux présentes. Il est à noter que ce type de détecteur mural peut également être fixé au plafond; le col réglable offre en effet toute la souplesse requise pour obtenir la couverture voulue.

A. Fixation au mur ou au plafond au moyen de vis :

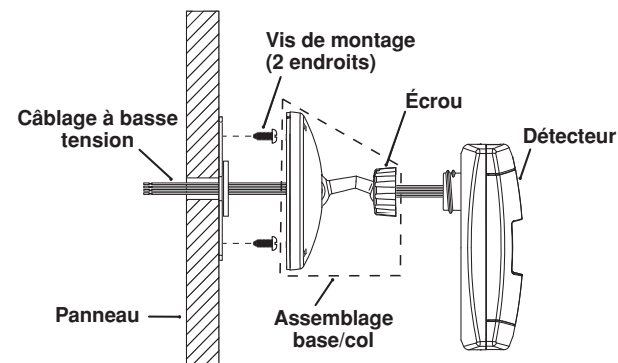
REMARQUE : cette installation requiert soit les vis, les rondelles et les écrous fournis, soit des vis convenant aux dispositifs d'ancrage offerts sur le marché.

1. Choisir l'endroit idéal selon l'application (se reporter au schéma d'emplacement).
2. Pratiquer dans le mur ou le plafond un orifice suffisamment grand pour y insérer les fils raccordés et leurs marettes (diamètre d'environ 2,5 cm).
3. Percer des trous pour les vis de montage en utilisant la base comme gabarit.

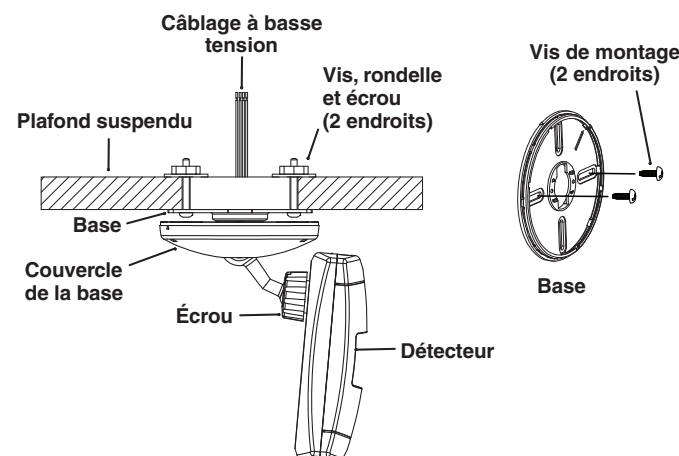
Étape 3 suite

4. Fixer la base au moyen des vis, des rondelles et des écrous fournis.
 5. Acheminer les fils de sortie du détecteur dans l'assemblage dôme/col (**schéma A**).
 6. **Câblage de classe 2 :** Raccorder les fils à basse tension entre le bloc d'alimentation et le détecteur conformément au SCHÉMA DE CÂBLAGE, en procédant comme suit : entortiller fermement les brins de chaque raccord fil/conducteur et les insérer dans des marettes de grosseur appropriée. Visser ces dernières (vers la droite) en s'assurant qu'aucun brin n'en dépasse. Recouvrir chaque marette de ruban isolant.
 7. Insérer les raccords dans l'orifice pratiqué dans le mur ou le plafond.
 8. Enclencher l'assemblage dôme/col sur la base dans la direction voulue en alignant les flèches des deux composants, en poussant et en tournant pour verrouiller le tout en place.
 9. Enfoncer les fils dans le trou du détecteur et serrer un peu l'écrou de plastique à l'arrière du corps du détecteur. Orienter ce dernier dans le sens désiré avant de bien serrer l'écrou de plastique. **REMARQUE :** le col se compose de deux pièces qu'on peut verrouiller dans la position voulue une fois le montage complété.
 10. Rétablir l'alimentation du bloc au fusible ou au disjoncteur.
- L'INSTALLATION EST TERMINÉE.**

Schéma, option A Détecteur fixé à un panneau au moyen de vis



Détecteur fixé à un panneau ou un plafond suspendu au moyen de vis, de rondelles et d'écrous



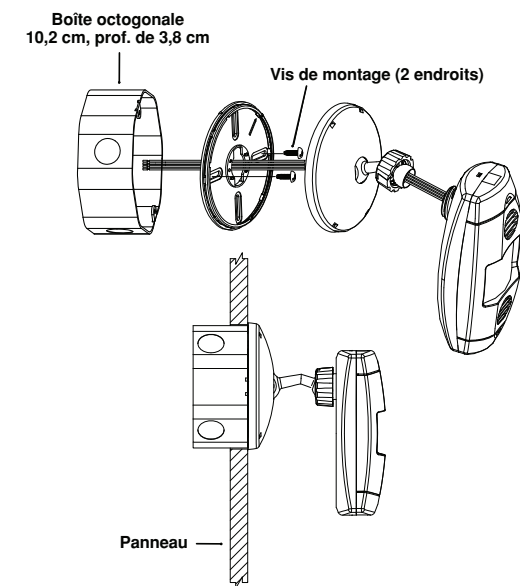
Étape 3 suite

B. Fixation au mur ou au plafond dans une boîte de dérivation ou sur une canalisation :

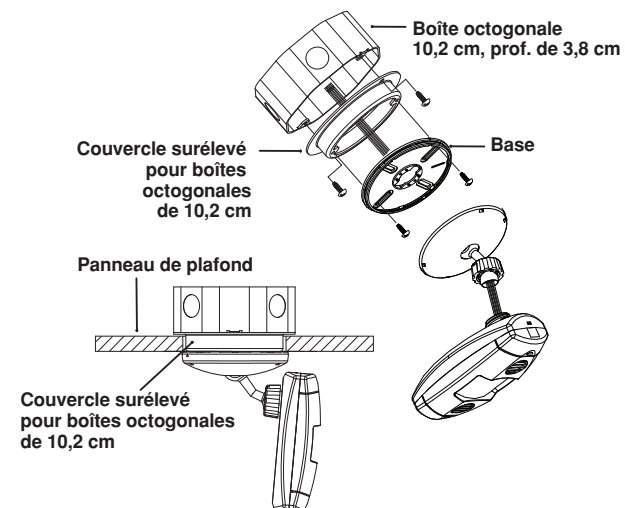
REMARQUE : cette installation requiert soit les vis, les rondelles et les écrous fournis, soit des vis convenant aux dispositifs d'ancrage offerts sur le marché.

REMARQUE : les schémas ci-dessous illustrent des manières suggérées d'installer le détecteur dans une BOÎTE par le biais d'un conduit :

Schéma, option B Détecteur fixé dans une boîte octogonale encastrée

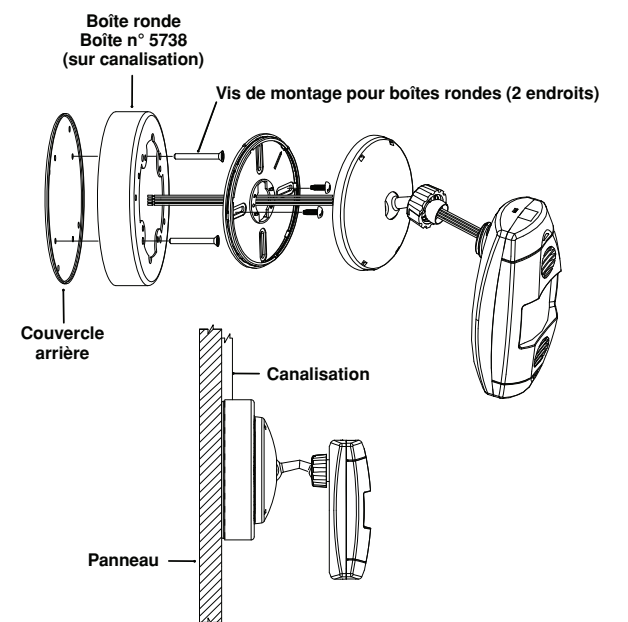


Détecteur fixé dans une boîte octogonale encastrée dans un panneau ou un plafond suspendu



Étape 3 suite

Détecteur fixé dans une boîte ronde avec canalisation



FONCTIONNEMENT

- **Mode multitechnologique** – Ceci est le mode de fonctionnement par défaut du détecteur. L'éclairage est commuté par infrarouge seulement, mais est maintenu allumé par détection tant à infrarouge qu'à ultrasons. Les lumières ne s'éteignent après le délai sélectionné que si aucun mouvement n'est capté par ces deux méthodes.
- **Mode monotecnologique** – Ici, une seule technologie est employée. On choisit laquelle (infrarouge ou ultrasons) en déplaçant des commutateurs DIP. L'éclairage est commuté et maintenu allumé par détection. Les lumières s'éteignent après le délai sélectionné quand plus aucun mouvement n'est capté.
- **Délai d'éteinte** – Le détecteur est conçu pour éteindre ses charges quand aucun mouvement n'est détecté pendant un délai choisi. Ce délai peut être réglé au niveau du cadran noir. Il est cependant à noter qu'il se règle automatiquement pour s'adapter aux paramètres de chaque installation en fonction des conditions ambiantes et des habitudes des occupants.
- **Mode de passage** – Cette fonction est utile dans les pièces où on ne fait que passer. Dans ce mode, le détecteur éteint les lumières peu de temps après que la pièce se soit vidée. Quand une personne entre dans la pièce, le détecteur allume ses charges. Si la personne part avant le délai de passage par défaut (2,5 minutes), les lumières s'éteignent, mais si elle reste plus longtemps, le détecteur revient en mode de fonctionnement normal.
- **Témoins** – Ce dispositif est doté de deux témoins qui clignotent quand des mouvements sont détectés. Il est à noter que ce clignotement peut être désactivé au niveau des commutateurs DIP (**tableau 2**). Un clignotement vert indique que des mouvements sont détectés par ultrasons. Un clignotement rouge indique que des mouvements sont détectés par infrarouge.

Fonctionnement du relais isolé :

Le relais isolé accepte les lignes de transmission de signaux de classe 2 à basse tension (comme celles de CVC) d'une intensité pouvant atteindre 1 A à 30 V c.a./c.c. Ce relais unipolaire bidirectionnel est muni de fils normalement ouverts, normalement fermés et communs. Son fil normalement ouvert se raccorde au commun quand des mouvements sont détectés.

WEB VERSION

AUTORÉGLAGES

Les dispositifs de cette gamme analysent continuellement les paramètres environnants et modifient leurs réglages de manière à maximiser la détection de mouvements tout en minimisant l'effet de divers parasites (brouillage électrique, courants d'air, variations de température, etc.).

Fonctionnement :

Quand des mouvements sont initialement détectés, le dispositif adopte d'abord le mode de « passage ». Si ces mouvements durent plus de 2,5 minutes, il passe automatiquement en mode « d'occupation ». Dans ce mode, le délai d'éteinte correspond à la valeur réglée. Ce délai varie ensuite en fonction des conditions présentes dans la pièce contrôlée. La prochaine fois que des mouvements seront détectés, le dispositif fonctionnera avec le délai ainsi adapté (**se reporter à la section Apprentissage des circonstances ambiantes – délai d'éteinte**).

Il est à noter que les valeurs peuvent être réinitialisées au niveau des commutateurs DIP.

Apprentissage des circonstances ambiantes – délai d'éteinte :

Ces détecteurs adaptent automatiquement leur délai d'éteinte en fonction du profil d'occupation et des conditions ambiantes de la pièce dans laquelle on les a installés. Pour ce faire, ils analysent les propriétés des mouvements détectés de manière à réduire le délai d'éteinte quand ils sont fréquents, et à l'allonger quand ils se font plus rares.

Si les lumières s'éteignent alors que la pièce est encore occupée, le délai est immédiatement allongé afin d'éviter que cela ne se produise de nouveau.

Apprentissage des circonstances ambiantes – ultrasons :

Ce type de détecteur « apprend » le profil d'occupation quotidien de sa pièce et ce, pendant une période de sept jours. Il analyse continuellement les données recueillies et règle sa sensibilité en conséquence, soit en la diminuant pendant les temps moins occupés, soit en l'augmentant en périodes d'activité accrue. Cet autoréglage n'est cependant pas activé quand le dispositif fonctionne en mode infrarouge seulement.

RÉGLAGES

Réglages par défaut :

Les cadrans sont réglés en usine à leurs « valeurs par défaut » (tableau et figure 1). Mis à part le A4, tous les commutateurs DIP sont à la position « OFF » (tableau 2).

Couleur	Symbole	Fonction	Réglage	Réglages par défaut
Vert		Réglage de la portée du capteur à ultrasons	Réglage de la portée Extrême gauche – portée minimale (hors tension) Extrême droite – portée maximale	50 %
Rouge		Réglage de la portée du capteur à infrarouge	Réglage de la portée Extrême gauche – portée minimale (hors tension) Extrême droite – portée maximale	75 %
Noir		Délai d'éteinte	Extrême gauche – délai minimal (30 secondes) Extrême droite – délai maximal (30 minutes)	50 % (10 min)

NUMÉRO	FONCTION	RÉGLAGES	
		OFF	ON
Groupe A			
A1	Modes mono/multitechnologique	Multitechnologique	Monotechnologique
A2*	IR/US	Infrarouge	Ultrasons
A3	Mode manuel	Autoréglage activé	Autoréglage désactivé
A4	Mode de passage désactivé	Mode de passage activé	Mode de passage désactivé
Groupe B			
B1	Allumage forcé	Mode automatique	Allumage forcé
B2	Éteinte forcée	Mode automatique	Éteinte forcée
B3	Mode de vérification	OFF → ON → OFF = Entrée/sortie du mode de vérification	
B4	Désactivation des témoins	Témoins activés	Désactivation des témoins

*REMARQUE : ce réglage ne peut être choisi qu'en mode monotechnologique (commutateur A1).

Mode de vérification : dans ce mode, le délai est fixé à 4 secondes pour permettre d'effectuer des vérifications sans avoir à attendre trop longtemps. Les témoins émettent alors un clignotement ambre toutes les six à sept secondes.

1. S'ASSURER QUE LE DISPOSITIF SOIT SOUS TENSION.
2. Retirer le couvercle avant.
3. Trouver le 3e commutateur du groupe B (B3, figure 1), lequel devrait avoir été mis à la position OFF en usine.
4. Pour passer en mode de vérification, il faut le mettre en position ON, puis le remettre à OFF. Le délai d'éteinte devrait être fixé à 4 secondes. **REMARQUE :** Si B3 est déjà à ON, il suffit de le mettre à OFF pour entrer dans ce mode.

REMARQUES :

1. Le délai restera ainsi en mode de vérification (4 secondes) pendant 15 minutes et reviendra ensuite automatiquement à la valeur réglée au niveau du cadran noir.
2. Pour sortir manuellement du mode de vérification, il suffit de faire passer le commutateur B3 de OFF à ON, puis encore à OFF.

Figure 1
Réglages minimaux et par défaut

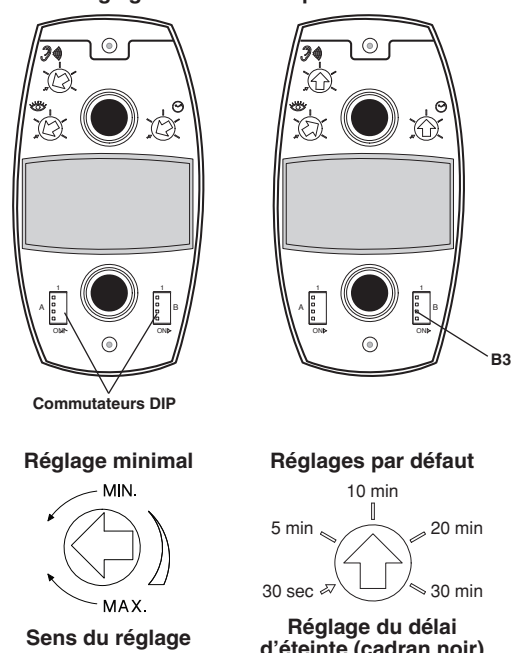


Figure 2
Champs de vision

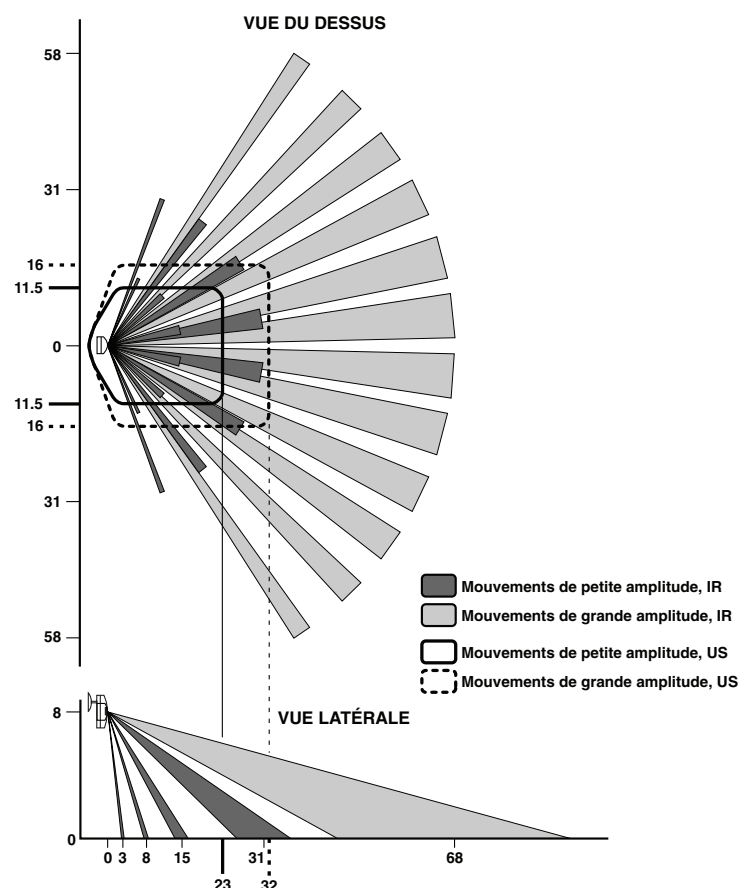
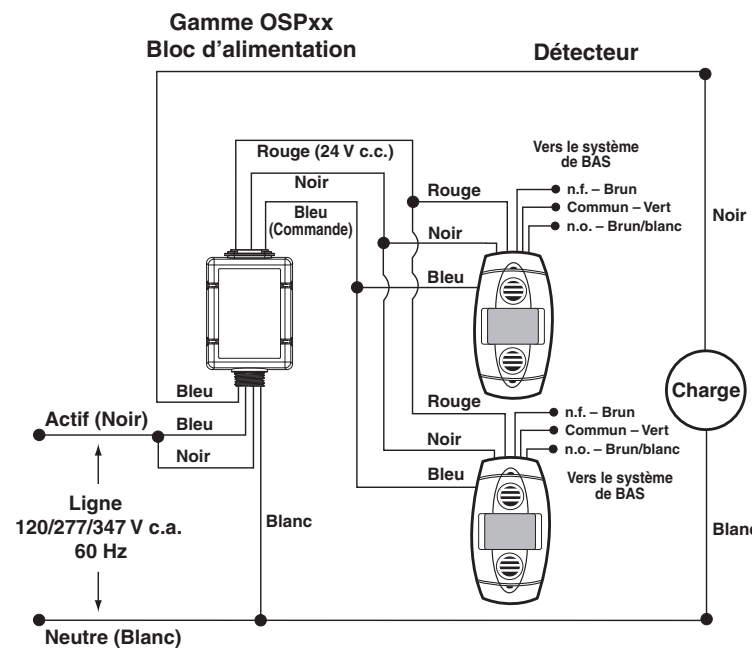
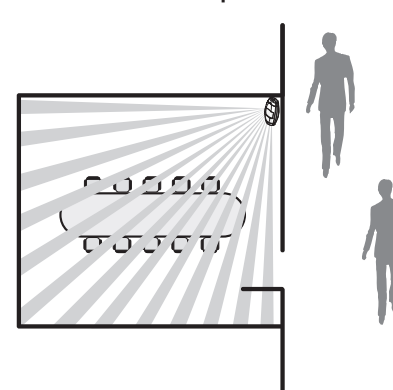


Schéma de câblage :
Plusieurs détecteurs, un seul bloc d'alimentation



Nom	Couleur	Calibre	Temp / Tension
Alimentation (24 V c.a./c.c.)	Rouge	24	105° C / 600 V
Commun	Noir	24	105° C / 600 V
Détection	Bleue	24	105° C / 600 V
Relais	Brun (N/C)	24	105° C / 600 V
	Brun/Blanc (N/O)	24	105° C / 600 V
	Vert (Commun)	24	105° C / 600 V

Schéma d'emplacement



DIAGNOSTIC DES ANOMALIES

- **Les lumières ne s'allument pas :**
 - le fusible est brûlé ou le disjoncteur s'est déclenché;
 - mauvais câblage à basse tension. **Pour le vérifier :** raccorder les fils ROUGE et BLEU du bloc d'alimentation pour forcer l'éclairage;
 - mauvais câblage à tension régulière. **Pour le vérifier :** raccorder le fil BLEU au fil de relais BLEU (du bloc d'alimentation) pour forcer l'éclairage.
- **Les lumières restent allumées :**
 - mouvements constants. **Pour le vérifier :** réduire la sensibilité de 15 % (cadran ROUGE ou VERT ou les deux), retirer la source de mouvements ou déplacer le détecteur;
 - mouvements détectés dans un couloir adjacent. **Pour le vérifier :** mettre le détecteur en mode de vérification et marcher dans le couloir; si les lumières s'allument encore, déplacer le détecteur.
- **Les lumières restent allumées trop longtemps :**
 - le délai d'éteinte est trop long. **Pour le vérifier :** vérifier la position du cadran (le délai type est de 10 minutes).

RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS

- Pour obtenir de l'assistance technique, composez le 1-800-405-5320.
- Rendez-vous également au site Web de Leviton, au www.leviton.com

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ FCC:

Ce dispositif est conforme aux exigences de la partie 15 des règlements de la FCC ainsi qu'aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications. Il peut être utilisé à condition qu'il (1) ne cause aucun brouillage préjudiciable et (2) ne soit pas affecté par les interférences d'autres dispositifs susceptibles notamment d'en perturber le fonctionnement.

Cet équipement a fait l'objet de tests et a été jugé conforme aux normes en matière de dispositifs numériques de classe B, en vertu de la partie 15 des règlements de la FCC, et conforme aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications. Ces normes ont été élaborées dans le but d'assurer une protection raisonnable contre le brouillage préjudiciable quand l'équipement est utilisé en milieu résidentiel. Cet équipement génère, utilise et peut irradier de l'énergie haute fréquence; s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux directives, il peut engendrer des perturbations susceptibles de brouiller les radiocommunications. Il est cependant impossible de garantir l'absence de telles perturbations dans une installation donnée. Si cet équipement est source de parasites au niveau des récepteurs radio ou des téléviseurs, ce qu'on peut déterminer en le mettant sous et hors tension, on recommande à l'utilisateur de rectifier la situation en adoptant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice;
- augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur;
- brancher l'équipement à une prise sur un circuit autre que celui où est branché le récepteur;
- consulter le détaillant ou un technicien expérimenté en matière de radios ou de téléviseurs.

MISE EN GARDE DE LA FCC AMÉRICAINE : toute modification apportée sans l'autorisation expresse de Leviton Manufacturing Co. Inc. pourrait avoir pour effet d'annuler les droits d'utilisation du produit.

Déclaration de conformité aux exigences d'Industrie Canada (IC) :

Les produits décrits aux présentes contiennent des transmetteurs/récepteurs exempts de licence qui sont conformes aux CNR d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Ils peuvent être utilisés à condition :

- (1) qu'ils ne causent aucun brouillage;
- (2) qu'ils ne soient pas affectés par les interférences d'autres dispositifs susceptibles notamment d'en perturber le fonctionnement.

Déclaration de conformité du fabricant aux exigences de la FCC: Ce produit est fabriqué par Leviton Manufacturing Co., Inc., 201 N. Service Road, Melville, NY 11747 (www.leviton.com). Il est conforme à la partie 15 des règlements de la FCC. Il peut être utilisé à condition qu'il (1) ne cause aucun brouillage préjudiciable et (2) ne soit pas affecté par les interférences reçues d'autres dispositifs susceptibles notamment d'en perturber le fonctionnement.

GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS ET EXCLUSIONS

Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 5 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 5 ans, à la **Manufacture Leviton du Canada S.R.L., au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E9**. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'œuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelle que manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. **Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 5 ans. Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie.** Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.